



Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 septembre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 120 / 2022 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une partie de l'aire d'affectation du sol Résidentielle à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale régionale située près des boulevards Arthur-Rousseau et des Athlètes.
- 2 En résumé, ce projet vise à agrandir une partie de l'aire d'affectation du sol Résidentielle à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale régionale située près des boulevards Arthur-Rousseau et des Athlètes.
- 3 L'aire d'affectation du sol Résidentielle « RES » visée par la modification réglementaire est localisée au nord-ouest de la rue Notre-Dame ouest, entre les rues Quenneville et Chavigny.

L'aire d'affectation du sol Commerciale régionale « COR » est localisée en au sud-ouest de l'Autoroute 55, entre les boulevards Gene-H.-Kruger et Jean-XXIII.

- 4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 18 octobre 2022 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

- 6 On peut consulter le projet de règlement n° 120/2022 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 28 septembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002